

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOULIS**

**Séance du jeudi 25 Août 2020 à 19 heures 30,**

Date de la convocation : 18/08/2020 – de l'affichage : 18/08/2020

**Présents :** BONZOM Bernard – CAZALE Audrey – CAZALE René – DE LUCA Ludovic– FERAL Jeanine – FEUILLERAT HERBERT Sylvie – GARCIA Paul – MARIE Élodie – MARTINS Jean-Paul – O'CONNELL Pierre – PAILLAS André – SOUQUE Damien – VIEL Roger.

**Procurations (représentés(es)) :**

**Mr CATHALA André**, procuration à **Mr VIEL Roger**

**Mme NORMAND Peggy**, procuration à **Mme MARIE Élodie**

**Secrétaire de séance :** Mme MARIE Élodie

L'an deux mille vingt et le jeudi 25 Août à dix neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de MOULIS, étant réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie de MOULIS, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur SOUQUE Damien, Maire.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Observations formulées sur le compte-rendu du 23 juillet 2020:

Pas d'observations.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

**2) Demande de subvention au titre du Fond d'Action Locale FDAL 2020 pour la voirie communale**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à des dégradations de l'état des routes, il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie sur différents points. A savoir sur le Chemin de Lasserre (de Rauillou à Lasserre), la placette de Lasserre et le chemin du Cap de Baus.

Les travaux consistent à une reprise de chaussée, ancrage des rives, changements de traversées d'eau, et d'un revêtement tri-couches.

Le coût des travaux est estimés à 89 077,50 €/HT soit 106 893 €/TTC,

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a l'unanimité :

-**ADOPTÉ** le projet de voirie communale pour un montant de 89 077,50 €/HT soit 106 893 €/TTC.

-**ADOPTÉ** le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant éligible HT	Dépenses TTC	Nature des recettes	Recette HT	Part %
TRAVAUX	89 077,50 €	106 893 €	État DETR	44 538,75 €	50 %
			Département FDAL	25 000 €	28 %
			Auto financement	19 538,75 €	22 %
TOTAL	89 077,50 €	106 893 €	TOTAL	89 077,50	100 %

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR année 2021) et du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) ;

- **ARRÊTE** les modalités de financement telles qu'elles figurent sur le plan de financement précité ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2021,

### **3) Demande de subvention au titre du Fond d'Action Locale FDAL 2020 pour le remplacement du tracteur**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'inspection du matériel communal, il est nécessaire de remplacer le tracteur présentant un état mécanique difficile et ne permettant plus au personnel communal de travailler en toute sécurité.

La demande consiste au remplacement du tracteur.

Le coût de ce remplacement est estimé à 57 250 €/HT, soit 68 700 €/TTC

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention: Damien SOUQUE	1
Pour	14

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **ADOPTE** le projet de remplacement du tracteur pour un montant de 57 250 €/HT, soit 68 700 €/TTC ;

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant éligible HT	Dépenses TTC	Nature des recettes	Recette HT	Part %
AQUISITION	57 250 €	68 700 €	État DETR	15 000	26,2 %
			Département FDAL	25 000 €	43,6 %
			Régions FRI	5 600 €	9,8 %
			Auto financement	11 650 €	20,4 %
TOTAL	57 250 €	68 700 €	TOTAL	57 250 €	100 %

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR année 2021), du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) et du Fonds Régional d'Intervention ( FRI) ;

- **ARRÊTE** les modalités de financement telles qu'elles figurent sur le plan de financement précité ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2021,

#### **4) Demande de subvention au titre du Fond d'Action Locale FDAL 2020 pour le remplacement du camion benne**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'inspection du matériel communal, il est nécessaire de remplacer le camion benne présentant un état mécanique et carrosserie difficile et ne permettant plus au personnel communal de travailler en toute sécurité. De plus le changement de ce camion permettrait de pouvoir transporter le tracteur tondeuse, évitant ainsi l'usure de ce tracteur.

La demande consiste au remplacement du camion benne.

Le coût de ce remplacement est estimé à 25 380 €/HT, soit 30 456 €/TTC.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOPTE** le projet de remplacement du camion benne pour un montant de 25 380,33 €/HT, soit 30 456 €/TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant éligible HT	Dépenses TTC	Nature des recettes	Recette HT	Part %
AQUISITION	25 380	30 456 €	État DETR	10 000	39,4 %
			Département FDAL	10 000 €	39,4 %
			Auto financement	5 380 €	21,2 %
TOTAL	25 380	30 456 €	TOTAL	25 380 €	100 %

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR année 2020) et du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL).

- **ARRÊTE** les modalités de financement telles qu'elles figurent sur le plan de financement précité ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2020.

**5) Demande de subvention au titre du Fond d'Action Locale FDAL 2020 pour le remplacement des équipements d'entretien de la voirie communale**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'inspection du matériel communal, il est nécessaire de remplacer la faucheuse débroussailleuse permettant l'entretien des accotements de la voirie communale et des pistes forestières ainsi que le matériel nécessaire au déneigement (lame à neige et saleuse) et à la mise en sécurité des infrastructures routières de la commune en période hivernale, présentant un état d'ancienneté avancé et ne permettant plus au personnel communal de travailler en toute sécurité.

La demande consiste au remplacement des équipements d'entretien de la voirie communale.

Le coût de ce remplacement est estimé à 44 555 €/HT, soit 53 466 €/TTC.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOPTE** le projet de remplacement des équipements pour un montant de 44 555 €/HT, soit 53 466 €/TTC

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant éligible HT	Dépenses TTC	Nature des recettes	Recette HT	Part %
ACQUISITION	44 555 €	53 466 €			
			Département FDAL	17 822 €	40 %
			Auto financement	26 733 €	60 %
TOTAL	44 555 €	53 466 €	TOTAL	44 555 €	100 %

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Départemental d'Action Locale (FDAL) ;

- **ARRÊTE** les modalités de financement telles qu'elles figurent sur le plan de financement précité ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2021,

#### **6) Convention avec la Communauté de Communes pour voirie sous mandat**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une réunion avec la communauté de commune, il est possible d'intégrer un programme commun avec d'autres communes, appelé « Voirie sous mandat », pour la réalisation de travaux sur la voirie communale. Ce programme commun nous permettra d'être éligible à une aide DETR supérieure (50%) à celle octroyer pour une commune seule et de bénéficier des prix négociés par la communauté de commune Couserans Pyrénées auprès des différentes entreprises.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

#### **7) Délibération pour le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune, par la société « ELEMENTS », signature d'une convention de promesse de servitudes**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une consultation de personnes extérieures au projet et d'un entretien téléphonique avec le représentant de la société ELEMENTS, il résulte que nous devons nous rencontrer une nouvelle fois pour définir ensemble des clauses de la convention, notamment sur le taux reversé à la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

## **8) Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une demande des services de la Sous préfecture de Saint-Girons, conformément à la circulaire du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, quelle que soit la taille de la commune, les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (2ème alinéa de l'article R.7).

De ce fait nous devons désigner un conseiller municipal titulaire ainsi qu'un suppléant.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **PROPOSE** Mme Audrey CAZALE titulaire et Mme Sylvie FEUILLERAT-HERBERT suppléante.

Il faut également désigner un délégué de l'administration ainsi que son suppléant,

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **PROPOSE** Mr Bruno GUFFOND titulaire et Mr René PEGUILLAN suppléant.

Et pour terminer il faut aussi désigner deux délégués du Tribunal de Grande Instance ainsi que deux suppléants,

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **PROPOSE** Mme Catherine BIAIS et Mme Francine FREZOULS titulaires et Mme Annie CAZALE et Mme Elisabeth TOTARO suppléantes.

## **9) Validation du nouveau logo de la commune et de la charte graphique**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans des soucis de clarté, de modernité et surtout d'économie d'encre il serait souhaitable de changer le logo de la mairie de Moulis, qui est actuellement une photo du village, en un logo plus graphique, plus simple et plus lisible.

Monsieur le Maire propose plusieurs modèles, de différentes formes ou de différentes couleurs.

Monsieur le Maire propose de le soumettre au vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **PROPOSE** un logo graphique schématisant les trois pics et avec écrit en dessous, Moulis Couserans – Pyrénées de couleur vert foncé RAL 1620,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **10) Création de poste pour le recrutement d'un agent contractuel non permanent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'école**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il serait opportun de recruter un agent technique possédant les capacités nécessaires pour tenir le poste d'Adjoint Technique affecté aux écoles (cantine) pour un temps non complet,

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette création de poste,

Les crédits nécessaires seront mis en place sur le budget primitif,

Vote:

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- **DECIDE** la création de poste d'Adjoint Technique, à temps non complet affecté aux écoles à compter du 01/09/2020,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives correspondantes, et d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2020.

### **Questions diverses**

1- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de nombreux soucis d'accessibilité sont rencontrés sur les routes de la commune non accessibles au véhicule de plus de 3,5 tonnes.

Après en avoir débattu le conseil décide de maintenir l'interdiction d'accès au véhicule de plus de 3,5 tonnes mais décide tout de même de laisser au maire le droit d'établir une dérogation occasionnelle pour des livraisons spéciales, des vidanges de fosse septique ou pour toute autre raison qui lui semblerait recevable.

2 - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au dernier conseil municipal, nous avons laissé en attente la délibération et la signature de la convention pour l'accès à la route reliant le nouveau pont d'Aubert au chemin du Quinta, et qu'à ce jour, nous sommes toujours en attente de renseignements complémentaires de notre notaire pour la rédaction d'une convention tri partite en

toute légalité.

3 - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de nombreuses personnes ce sont plaintes de nombreux véhicules laissés à l'abandon sur des terrains communaux sur Moulis village, Aubert, Luzenac, Liqué, et Légerge.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide tout d'abord de rencontrer les propriétaires des véhicules pour trouver une solution amiable avant d'entamer des procédures.

4 – Monsieur Pierre O'CONNELL soumet une idée au Conseil Municipal. Faire un passage chez les aînés de la commune en fin d'année en leur offrant un petit panier garni par exemple.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide qu'un goûter sera organisé en fin d'année ainsi qu'un passage dans les maisons des personnes ne pouvant ou ne voulant pas ce déplacer en leur offrant un petit panier garni, pour permettre de garder un lien social et une entraide plus que nécessaire durant la période que nous traversons, tout cela bien sur en respectant les règles de distanciations sociales en vigueurs pour la sécurité de tous.

5 – Monsieur le maire informe l'assemblée que des soucis de stationnement lui ont été remonté concernant l'impasse du Pont.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de commencer par une discussion avec l'ensemble des habitants du quartier pour permettre de rétablir un respect des règles de stationnement et ainsi éviter que des gens ne puissent plus sortir de chez eux.

6 – Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au dernier conseil municipal, nous avons laissé en attente l'autorisation du conseil municipal de l'utilisation de la dénomination « Conseil Citoyens », et qu'à ce jour, nous sommes toujours en attente de renseignements complémentaires de notre notaire.

**Séance levée à 21h32**